

DEMANDE D'OUVERTURE DE DÉPÔT POUR PARTICULIERS

Partenaire commercial
Intermédiaire
Numéro

Par le présent document, le(s) demandeur(s) demande(nt) l'ouverture d'un dépôt, nommé ci-après « G-Deposito ». Ce dépôt peut être géré en tant que dépôt individuel ou, si un deuxième demandeur est mentionné, être un dépôt joint. Les articles 143 et suivants du Code des obligations suisse relatifs à la solidarité sont applicables. Le point 3 des conditions contractuelles relatives au dépôt joint règle les modalités en détail.

Demander A

Nom	Prénom	Date de naissance
Téléphone	E-mail	Nationalité
Rue, numéro	Code pays-NPA	Localité

Demander B

Nom	Prénom	Date de naissance
Téléphone	E-mail	Nationalité
Rue, numéro	Code pays-NPA	Localité

Détails du contrat

Un dépôt nommé G-Deposito est créé pour le(s) demandeur(s) sous la forme d'un dépôt collectif dans des dépôts francs sous douane suisses, dans lesquels l'or est stocké et négocié sous forme de granulés d'or certifiés d'une pureté de 999.9.

Les droits de garde annuels s'élèvent à 0.8 g d'or (jusqu'à 10 onces) ou 1.5 g d'or (à partir de 10 onces) ; ils sont facturés à l'avance tous les six mois et déduits de l'avoir. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA vient s'y ajouter. Cette somme couvre un nombre illimité d'opérations de troc, ainsi que la possibilité de consulter le relevé de dépôt par voie électronique.

Les frais d'administration sont facturés annuellement à hauteur de 0.7 % ou 0.6 % (à partir de ½ talent) de l'or entreposé pour les demandeurs et déduits de l'avoir tous les six mois pour le semestre écoulé. Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA vient s'y ajouter.

Les conditions susmentionnées dépendent du montant de l'investissement cible (MIC) choisi et de la réalisation des versements minimaux fixés dans le « Contrat d'achat G-Deposito » correspondant. Les augmentations ultérieures du MIC, y compris la réalisation des versements minimaux, donneront automatiquement lieu à un ajustement des frais à partir du mois suivant en cas de dépassement. Chaque augmentation du MIC va de pair avec la facturation de la commission convenue de 3.5 % (habituellement), ou de 1.5 % à partir de ½ talent.

Montant de l'investissement cible (MIC)	Dépôt minimum	Droits de garde par an	Frais d'administration par an
5 onces ou 10 onces	10 % du prix du MIC lors de la demande	0.8 g d'or	0.7 % de l'avoir en or
À partir de 10 onces	10 % du prix du MIC lors de la demande	1.5 g d'or	0.7 % de l'avoir en or
À partir de ½ talent (500 onces.)	30 % du prix du MIC lors de la demande	1.5 g d'or	0.6 % de l'avoir en or

Compte de référence pour les versements

Titulaire du compte	
IBAN	BIC/code Swift

Une modification du compte de référence pour les versements en cas de ventes d'or n'est possible que par courrier ou par lettre scannée. Le/les demandeur(s) est/sont responsable(s) de communiquer les changements en temps utile.

Autres accords

Inscription à la newsletter

Comme vous achetez des produits ou des services chez nous et que, ce faisant, vous nous fournissez votre/vos adresse(s) électronique(s), nous nous réservons le droit d'utiliser celle(s)-ci pour l'envoi de newsletters contenant de la publicité directe pour nos produits ou services similaires. Cela répond à nos intérêts légitimes consistant à adresser de la publicité à nos clients.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation de votre/vos adresse(s) e-mail à tout moment en prenant contact avec nous (BB Wertmetall AG, Service Center, Solothurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne, tél. : +41 (0)62 892 48 48, e-mail : service@bb-wertmetall.ch) ou en cliquant sur le lien de désabonnement contenu dans chaque newsletter/ message publicitaire.

Déclaration du/des demandeurs(s)

J'ai reçu, lu et j'approuve / Nous avons reçu, lu et nous approuvons les documents de base relatifs au présent contrat, les Conditions complètes G-Deposito, version 01/2023 (Conditions particulières G-Deposito, CG, Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données), ainsi que la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse : <https://bb-wertmetall.ch/datenschutz>, les informations sur le droit de rétractation et une copie de la présente demande. Je consens / Nous consentons à la transmission d'informations contractuelles à mon/nos adresse(s) e-mail et par téléphone.

Information sur le droit de rétractation

Droit de rétractation

Vous avez le droit de révoquer le présent contrat sans fournir de motifs dans un délai de deux semaines. Le délai de rétractation est de quatorze jours à partir du jour de la conclusion du contrat. Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer (BB Wertmetall AG, adresse postale : Solothurnstrasse 1, CH-2504 Biel/Bienne, tél. : +41 (0)62 892 48 48, e-mail : service@bb-wertmetall.ch), au moyen d'une déclaration univoque (p. ex. une lettre envoyée par la poste ou un e-mail), de votre décision de révoquer ce contrat. Vous pouvez, à cet effet, utiliser le formulaire de rétractation modèle se trouvant sur la page web <https://bb-wertmetall.ch/widerruf>, mais il n'est pas obligatoire d'utiliser ce formulaire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit d'envoyer la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Conséquences de la rétractation

Si vous révoquez le présent contrat, nous sommes obligés de vous rembourser tous les paiements reçus, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires si vous avez choisi un mode de livraison autre que le mode de livraison standard plus avantageux que nous vous proposons), immédiatement et au plus tard dans un délai de deux semaines à compter de la date où nous avons reçu la communication de votre décision de révoquer le présent contrat. Pour ce remboursement, nous utiliserons le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement avec vous ; en aucun cas, des frais ne vous seront facturés pour ce remboursement.

Exclusion de la rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur le marché des matières premières et des devises et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'or vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Lieu, date

Signature du demandeur A

Lieu, date

Signature du demandeur B

Liste de contrôle pour l'ouverture du dépôt

- Demande d'ouverture de dépôt
- Formulaire A
- Contrat d'achat
- Procuration (si souhaité)
- Formulaire E (à partir d'un MIC ou d'un investissement total incluant tous les produits BB de 100 000 CHF ou en cas de personne politiquement exposée)
- Carte d'identité/passeport authentifié pour tous les demandeurs
Sur demande, vous recevrez un ou plusieurs bons pour la prestation « Identification Jaune » dans les filiales de la Poste suisse.

CONTRAT D'ACHAT POUR PARTICULIERS

Partenaire commercial
Intermédiaire
Numéro

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) (une personne suffit pour les dépôts joints de particuliers tout comme en cas de plusieurs signataires pour les dépôts d'entreprises) procède(nt) aux achats d'or auprès de BB Wertmetall AG sous la forme de granulés d'or d'une pureté de 999.9 pour un G-Deposito existant ou devant être ouvert.

Demandeur / Cocontractant	Numéro de contrat (en cas de dépôt déjà existant)
---------------------------	---

Conventions de transaction

Le prix d'achat de l'or est composé du prix spot de l'or à la date de négoce, de la prime pour l'achat physique, des frais de change (le cas échéant) et d'un supplément constant pour l'administration, le transport et le stockage. Les prix actuels sont publiés à l'adresse <https://bb-wertmetall.ch/g-deposito> et <https://bb-wertmetall.de/g-deposito>.

L'indication du poids dans le G-Deposito a lieu en onces (oz), en grammes et en fractions de gramme, ainsi que dans l'unité de poids historique, le talent.

1 once (oz) = 31.104 g 1 talent = 1000 onces (oz) = 31.104 kg

Montant de l'investissement cible (MIC) pour **Nouveau dépôt** **Augmentation du dépôt existant**

Remarque : le MIC doit être compris comme un cadre d'investissement maximal pour l'acquisition de granulés d'or.

- 5 (oz) 10 (oz)
 ½ talent (500 oz) onces (à partir de 10 onces à augmenter par étapes de 5 onces)

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) paie(nt) normalement, sur base du montant de l'investissement cible (MIC), une commission de 3.5 %, ou, à partir de ½ talent, de 1.5%. À titre indicatif, le MIC en CHF/EUR et la commission en CHF/EUR sont déterminés sur base du prix actuel de l'or. Le montant de la commission à payer est variable, comme le prix de l'or par once (oz), et n'est pas encore déterminé au moment de la demande. Selon les conditions, la commission en CHF/EUR et le premier achat d'or sont calculés sur la base du prix de l'or en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail G-Deposito.

Monnaie : CHF EUR (La décision prise lors de l'ouverture du dépôt est définitive.)

Prix 1 oz *	Valeur indicative du montant de l'investissement cible	Valeur indicative de la commission
Autre accord	Autre information	

* Prix actuel de l'or selon <https://bb-wertmetall.ch/g-deposito>, ou <https://bb-wertmetall.de/g-deposito>

Paiement unique

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) s'engage(nt) à effectuer le paiement unique suivant :

- Minimum calculé :** **Paiement complet calculé :**
 10 %, ou à partir de ½ talent, 30 % du prix actuel de l'or pour le montant de l'investissement cible (MIC). Le prix actuel de l'or pour le montant de l'investissement cible en plus de la valeur indicative calculée pour la commission.
- Montant librement choisi entre le minimum calculé et le versement intégral calculé :**

Le paiement unique est effectué dans le délai suivant, après l'envoi de la confirmation d'acceptation :

- dans le délai d'une semaine dans le délai d'un mois ou au plus tard le :

Paielements suivants

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) est/sont autorisé(s), à tout moment et sans préavis, à effectuer des paiements complémentaires individuels par versement ou par ordre permanent, à raison d'un montant minimum de 100 CHF / EUR.

Option : il est prévu de procéder à des achats supplémentaires volontaires pour les montants suivants :

Montant du paiement supplémentaire	À partir du	Fréquence du paiement
------------------------------------	-------------	-----------------------

Augmentation automatique future du montant de l'investissement cible (MIC)

Si, en raison de versements supplémentaires, le MIC est dépassé de plus de 5.0 % d'or, une augmentation automatique du MIC du nombre d'onces nécessaires, par étapes de 5 onces, est effectuée.

Lors de chaque augmentation automatique du MIC, la commission convenue est facturée, normalement de 3.5 % et 1.5 % à partir de ½ talent. La commission en CHF/EUR est calculée au moyen du prix de l'or par once en CHF/EUR à la prochaine date de négoce après la comptabilisation de l'entrée du paiement dans le portail G-Deposito et le traitement de l'augmentation.

Le traitement a lieu dans les deux jours ouvrables et comprend une vérification conformément aux exigences de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Le traitement des ordres ne pourra être effectué tant que tous les documents et données nécessaires n'ont pas été dûment remplis. Veuillez tenir compte du fait qu'à partir d'un MIC ou d'un investissement total incluant tous les produits BB de 100 000 CHF, le formulaire E (avec des informations complémentaires) doit être rempli également, en plus du formulaire A requis par la loi.

Informations précontractuelles / informations concernant les risques liés à la fluctuation des cours

Les granulés d'or sont une matière première précieuse négociée sur les marchés boursiers du monde entier. Le prix de l'or du G-Deposito dépend donc lui aussi de l'évolution du prix en bourse. En outre, les primes dans le commerce de gros pour l'achat physique de la marchandise fluctuent également et, dans des situations de marché extrêmes, peuvent augmenter de plusieurs pour cent. Par ailleurs, les taux de change USD / CHF, USD / EUR, CHF / EUR influencent les prix de manière déterminante, selon la devise dans laquelle les transactions sont effectuées. Même si l'or a une valeur intrinsèque, qui constitue un prix plancher naturel, son prix peut chuter bien en dessous de son prix d'achat. Les fluctuations de cours sont plus importantes pour l'argent que pour l'or. Une vente d'or à un moment défavorable peut ainsi entraîner des pertes importantes. L'achat d'or, également de granulés d'or dans le G-Deposito, devrait donc être lié à un horizon de placement à long terme. Les partenaires et Intermédiaires de BB Wertmetall AG ne donnent expressément pas de prévision sur l'évolution du prix de l'or à court et moyen terme.

Déclaration du/des demandeur(s) / cocontractant(s)

J'ai reçu, lu et j'approuve / Nous avons reçu, lu et nous approuvons les documents de base Conditions complètes G-Deposito, version 01/2023 (Conditions particulières G-Deposito, CG, Conditions de commande, de livraison et de paiement, Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif et Informations concernant la protection des données), ainsi que la Déclaration de protection des données disponible à l'adresse : <https://bb-wertmetall.ch/datenschutz>, les informations sur l'exclusion de la rétractation et une copie de la présente demande. Je consens / Nous consentons à la transmission d'informations contractuelles à mon/nos adresse(s) e-mail et par téléphone.

Exclusion de la rétractation

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de livraison de marchandises dont le prix dépend des fluctuations sur le marché des matières premières et des devises et sur lesquelles l'entreprise n'a aucune influence. Il n'existe donc aucun droit de rétractation pour l'or vendu par BB Wertmetall AG dans ce contrat.

Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant A
Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant B

FORMULAIRE A

IDENTIFICATION DE L'AYANT DROIT / DES AYANTS DROIT ÉCONOMIQUE(S) – PARTICULIERS

Partenaire commercial
Intermédiaire
Numéro

BB Wertmetall AG est un intermédiaire financier dans le sens de l'art. 2 al. 3 de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA). Vu l'art. 4 LBA, BB Wertmetall AG est tenue d'obtenir une déclaration écrite indiquant qui est l'ayant droit économique / qui sont les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales négociées et/ou gardées en dépôt.

Demandeur/Cocontractant A

Nom	Prénom	Date de naissance
Téléphone	E-mail	Nationalité
Rue, numéro	Code pays-NPA	Localité

Demandeur/Cocontractant B

Nom	Prénom	Date de naissance
Téléphone	E-mail	Nationalité
Rue, numéro	Code pays-NPA	Localité

Déclaration du/des demandeur(s) / cocontractant(s)

Remarque : Les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales sont toujours des personnes physiques.
Cette déclaration ne constitue pas une procuration.
Pour octroyer une procuration, veuillez utiliser le formulaire correspondant.

L'ayant droit / Les ayants droit économique(s) est/sont identiques au(x) demandeur(s) / cocontractant(s).

Le(s) demandeur(s) / cocontractant(s) déclare(nt) que la/les personne(s) ci-dessous est l'ayant droit économique / sont les ayants droit économiques des valeurs patrimoniales comptabilisées sous son/leur nom(s). (Veuillez fournir toutes les données, sans abréviations).

Nom, Prénom	Date de naissance	Nationalité	Rue, n° (pas de case postale)	Code pays-NPA	Localité

Relation d'affaires avec un citoyen américain ou assujetti à l'impôt aux États-Unis

Demandeur est citoyen américain / assujetti à l'impôt aux États-Unis

Ayant droit économique est citoyen américain / assujetti à l'impôt aux États-Unis

Relation d'affaires avec une personne politiquement exposée (PPE) ou une personne qui lui est proche

Demandeur est PPE Ayant droit économique est PPE Fondé de procuration est PPE

Personne proche des groupes de personnes ci-dessus est PPE



- Première présentation du formulaire A Actualisation du formulaire A (autre origine des valeurs patrimoniales apportées et/ou remplacement des documents antérieurs)

La/Les personne(s) soussignée(s) s'engage(nt), en cas de paiements complémentaires d'une autre origine que celle indiquée dans ce formulaire, à faire parvenir spontanément un nouveau formulaire A à BB Wertmetall AG.

Origine des valeurs patrimoniales apportées

D'où provient le patrimoine à apporter figurant dans la demande ?

- Activité professionnelle Vente immobilière Gain en capital Héritage Patrimoine Donation

Autre / explication détaillée

Motif de la relation d'affaires

- Protection contre la dévaluation de la monnaie Prévoyance vieillesse
 Diversification du patrimoine Couverture des prêts hypothécaires

Autre / explication détaillée

Respect des dispositions légales / conformité fiscale

Par le présent document, le/les demandeur(s) / cocontractant(s) atteste(nt) le respect des dispositions légales qui lui/leur sont applicables (y compris le respect des lois fiscales) en ce qui concerne l'ensemble des valeurs patrimoniales apportées, à apporter et gardées en dépôt chez BB Wertmetall AG. Cela comprend notamment la confirmation que les valeurs patrimoniales concernées sont ou seront imposées en bonne et due forme, et que les obligations fiscales et de déclaration ont été ou seront remplies au domicile fiscal.

Déclaration finale du/des demandeur(s) / cocontractant(s)

Je m'engage / Nous nous engageons à communiquer toute modification spontanément à BB Wertmetall AG. Je prends / Nous prenons connaissance du fait que fournir intentionnellement des informations erronées dans ce formulaire est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, Faux dans les titres ; passible d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire).

Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant A
Lieu, date	Signature du demandeur / du cocontractant B

ID/passeport authentifié

Remarque : Tous les demandeurs ou cocontractants ainsi que tous les ayants droit économiques doivent joindre au formulaire A une identification authentifiée (carte d'identité, passeport ou permis de conduire). Cette authentification de l'identité est valable pour plusieurs transactions – tant que l'apparence ne change pas. Une authentification d'identité est délivrée par les notaires ou par toute filiale de la Poste suisse. Sur demande, BB Wertmetall AG mettra à votre disposition un ou plusieurs bons pour la prestation « Identification Jaune » de la Poste.